

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 avril 2012

Étaient présents :

M. Gérard PELAMATTI, Maire,
Mmes HUREAU, JACOB, PHILIPPON, RENOULT,
MM. CARLIER, COSTE, DUGLAND.

Était excusée :

Mme VAILLANT Maryse (pouvoir à Mme HUREAU)

Était absent :

M. BEAUFORT, METIVIER.

La séance est ouverte à 18h10.

M. Michel CARLIER est nommé secrétaire de séance.

1/ Compte rendu du précédent Conseil Municipal :

Lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 22 mars 2012 et des délibérations prises. Pas de rectifications demandées. Approuvé à l'unanimité des présents ou représentés. Signature du registre.

2/ Délibérations :

a) Vote du Compte administratif 2011 : (Rapporteur Mme F. BARBIER, secrétaire de mairie)

Le Conseil municipal prend connaissance du compte administratif de l'année 2011. Il fait apparaître :

Section d'investissement : excédent de **8 968,71 €**

Section de fonctionnement : excédent de **47 925,05 €**

Le compte administratif fait donc apparaître un excédent global de **56 893,76 €**

Sous la présidence de Mme M.J. JACOB, doyenne d'âge, la délibération portant sur l'approbation du compte administratif 2011 est mise au vote. M. le Maire, responsable de l'exécution du budget 2011, ne prenant pas part au vote, quitte la salle du Conseil. Le vote par procuration n'est pas autorisé pour cette délibération.

Résultat du vote :

Votant : 7 Exprimés : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

b) Vote du compte de résultats 2011 : (Rapporteur Mme F. BARBIER, secrétaire de mairie)

Le Conseil municipal prend connaissance du compte de résultats de l'année 2011. Il s'établit comme suit :

	Résultat clôture exercice 2010	Résultat exercice 2011	Résultat clôture exercice 2011
Investissement	-16 341,56 €	8 968,71 €	-7 372,85 €
Fonctionnement	170 277,18 €	47 925,05 €	201 860,67 €
Total	153 935,62 €	56 893,76 €	194 487,82 €

Résultat du vote :

Votant : 7 Exprimés : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

c) Vote du budget primitif 2012: (Rapporteur Mme F. BARBIER, secrétaire de mairie)

Affectation du résultat au budget primitif 2012 :

DI 001	Dépenses section d'investissement	-7372,85 €
RF 002	Recettes section de fonctionnement	+ 177 860,67 €
RI 1068	Recettes section d'investissement	+ 24 000,00 €

La proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2011 au budget primitif 2012 est approuvée à l'unanimité des présents ou représentés.

Le conseil municipal prend connaissance en détail des montants alloués aux différents comptes ou opérations inscrites au budget primitif de l'année 2012 sections de fonctionnement et d'investissement. La section d'investissements doit être votée en équilibre, le choix « équilibre ou déséquilibre » pour la section fonctionnement est à l'initiative du Conseil Municipal. Le détail du budget primitif 2012 est consultable par tous à tout moment en mairie. Le budget primitif 2012 s'établit comme suit :

	Recettes	Dépenses
Investissement	253 597,00 €	253 597,00 €
Fonctionnement	379 437,11 €	348 058,00 €
Budget global 2012	633 034,11 €	601 655,00 €

Résultat du vote :

Votant : 8 Exprimés : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

d) Vote des taux des trois taxes d'impôts locaux : (Rapporteur M. CARLIER)

Après avoir rappelé qu'il ne s'agit que de prévisions de recettes fiscales pour l'année 2012, M. Carlier rappelle également que les trois taxes sont toujours liées et que si augmentation il y a, elle sera la même pour toutes. Après étude de plusieurs simulations faites pour mesurer l'impact sur les recettes fiscales de la commune : une à taux zéro tenant compte de l'augmentation des bases d'imposition, et trois autres avec augmentation de 1%, 1,5 % et 2 % des taux d'imposition, le Conseil Municipal décide une augmentation de 1,5 % des taux de 2011. Les taux d'imposition de la commune pour l'année 2012 sont fixés comme suit :

Taxe d'habitation	10,17 %
Taxe foncière bâti	10,29 %
Taxe foncière non bâti	15,53 %

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

3/ Questions diverses :

a) Achat en commun avec la commune de Mont St Père d'une balayeuse :

M. le Maire fait un compte rendu de la réunion du 29 avril 2012 avec M. le Maire de Mont St Père et des décisions prises.

La commune de Gland sera « maître d'œuvre » en matière de financement. : appel d'offres, demande et perception des subventions (DETR, Agence de Bassin Seine Normandie), paiement du fournisseur retenu. La commune de Mont St Père s'engage à reverser à la commune de Gland 50 % du reste à charge.

Un rendez-vous sera pris en commun avec l'UCCSA pour le montage du dossier de subvention de l'Agence de Bassin. Le projet est éligible à ces subventions dans le cadre de la préservation de la ressource en eau grâce au désherbage mécanique en lieu et place de l'utilisation de produits phytosanitaires.

La commune de Mont St Père se charge de la rédaction de la convention d'utilisation du matériel mutualisé. Y seront inclus l'assurance et l'entretien du matériel.

Le matériel sera entreposé sur la commune de Gland qui dispose des locaux adéquats.

b) Prévisions de travaux ou d'achat pour 2012 ou 2013 :

Ces prévisions seront réalisées suivant les capacités financières de la commune au cours de l'année à venir.

- Protection antivol de l'atelier communal. Pose d'une alarme et ses répercussions sur l'assurance de la commune.
- Foyer Rural : Remplacement des tables, réalisation d'un chemin entre foyer et atelier, plateforme poubelles, peinture de la salle, sèche-main toilettes. Pour information, la location de la salle a généré 6180 € de recettes en 2010 et 6088 € en 2011

c) Créances LVP :

La trésorerie nous informe qu'une créance de 10 000 € de la société LVP est désormais éteinte. La commune peut inscrire cette dette au chapitre des pertes sèches...

d) Location de l'école à Diane Créations :

Suite de la procédure d'expulsion de la locataire. Une audience au Tribunal de Soissons aura lieu le 4 mai 2012. M. le Maire représentera la commune lors de cette audience.

e) Marché public « City Stade » :

La rédaction de l'appel d'offres est en cours de finalisation et le marché sera lancé sous peu.

f) Rampe PMR :

Les travaux sont en route et les entreprises à l'œuvre nous assurent qu'ils seront achevés en temps et heure pour l'élection présidentielle du 22 avril 2012.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.